

LIVRET DE FAMILLE



Ville de
Valenciennes



LIVRET DE FAMILLE

LE LIVRET DE FAMILLE DES ÉPOUX

Un livret de famille est remis automatiquement aux époux par l'officier d'état civil, à l'issue de la cérémonie de mariage.

Il contient :

- ➡ un extrait de l'acte de mariage des époux,
- ➡ des informations sur le droit de la famille : mariage, filiation, adoption, autorité parentale ...
- ➡ mention des enfants nés avant le mariage des deux époux

Toute modification liée à l'état civil des personnes inscrites dans le livret doit faire l'objet d'une mise à jour et incombe à son titulaire :

- ➡ changement de nom
- ➡ naissance d'un nouvel enfant
- ➡ adoption
- ➡ reconnaissance
- ➡ changement dans la filiation
- ➡ divorce
- ➡ décès

LE LIVRET DE FAMILLE DE PARENTS NON MARIÉS

Un livret de famille sera également délivré lors de la naissance d'un 1^{er} enfant quand ce dernier n'a de filiation établie qu'à l'égard de l'un de ses parents de nationalité française ou quand il est issu de 2 parents non mariés à condition que l'un au moins des parents soit de nationalité française.

Il comprendra alors les éléments suivants :

- ➡ l'extrait de l'acte de naissance du ou des parents de nationalité française
- ➡ l'extrait d'acte de naissance du 1^{er} enfant

DEMANDE D'UN DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

En cas de perte, de vol ou de séparation, un duplicata du livret de famille peut être demandé à la mairie de votre domicile.

Si vous résidez à Valenciennes :

- ➡ un formulaire vous sera remis à la mairie (ou est téléchargeable sur le site de la ville) et doit-nous être retourné dument complété.
- ➡ Le délai d'obtention varie entre 1 et 3 mois selon le(s) lieu(x) de naissance.
- ➡ Vous serez avisé de la mise à disposition de votre nouveau livret par l'envoi d'une convocation. Il ne pourra être délivré qu'à son ou ses titulaires.

LE PREMIER LIVRET DE FAMILLE EST GRATUIT, LES DUPLICATAS SERONT PAYANTS

ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

03 27 22 59 00

SERVICE ACCUEIL ET DÉMARCHES CITOYENNES

03 27 22 59 58

De 8h15 à 12h et de 13h15 à 17h du LUNDI au VENDREDI
ainsi que le SAMEDI de 8h15 à 12h (sauf en août)

www.valenciennes.fr

4.1.2.1.3.2/GP/OI/VO1

FÉVRIER 2026